

QU'EST-CE QU'UNE A.M.A.P ?



Le fonctionnement

Une **AMAP** (**A**ssociation pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne) naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison de production. Ils définissent **ensemble** la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des **fruits**, des **légumes**, des **œufs**, du **fromage**, de la **viande**...

La diversité des produits cultivés est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires.

Pendant la saison, et ce de manière périodique, le producteur met les produits frais à disposition des partenaires qui constituent leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Il est possible, dans une certaine mesure, d'échanger les produits entre eux selon ses préférences.

Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé (alors que dans l'autre cas, ce peut être jusqu'à 60 % de la récolte qui reste au champ). Ce principe est d'une part très valorisant pour le producteur, et d'autre part il permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de **la charte de l'agriculture paysanne** et parfois du cahier des charges de **l'agriculture biologique**. En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature.

Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorisent une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier

Il est fixé de manière **équitable** : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur.

Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface, tout en ayant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure : dégagé du souci de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative.

Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, et d'un emballage minimum voir absent.

Afin de permettre la participation de tous à l'AMAP, et notamment des consommateurs à faible revenu, différentes possibilités de règlement existent, par exemple la mensualisation des encaissements des chèques ou la réduction du prix du panier en échange d'une aide à la distribution.

En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière.

Le lieu et l'heure de distribution

Il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville (maisons de quartier, magasin d'alimentation spécialisée, cour d'immeuble,...).

L'**horaire** est fixé de manière à convenir au plus grand nombre.



Les engagements des consommateurs

En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes :

- S'engager en payant sa part de récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir.
- Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) et convenir d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies au début de la saison.
- Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles.
- Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Les avantages de la démarche côté consommateurs

- Santé/bien-être : consommer des produits frais, de saison, bio, diversifiés, retrouver un certain lien avec la nature et les produits d'antan (qu'il estime, de plus, plus savoureux) .
- Action citoyenne : soutenir directement un agriculteur local, développer les liens ville-campagne.

La raison économique (produits de qualité à un prix abordable) ne semble pas faire partie des raisons principales.

Les membres du comité

Afin de permettre au producteur de se concentrer au mieux sur la qualité de son travail, un comité de bénévoles est formé parmi les consommateurs partenaires de l'AMAP. Il comprend en général un coordinateur, un trésorier, un responsable de la communication interne, et un responsable animation. Les membres du comité sont renouvelables à chaque saison de production.



Les engagements du producteur

En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes :

- Produire une diversité de légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés .
- Livrer les produits au jour et à l'heure dits.
- Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- Être ouvert pour expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

Les avantages de la démarche côté producteur

- La sécurité financière procurée par l'achat à l'avance des produits par les consommateurs ;
- La valorisation sociale : travailler pour un groupe de personnes que le paysan connaît, et avec qui il peut échanger régulièrement et au delà de l'aspect commercial.

De par ce partenariat de proximité entre producteur et consommateurs, les AMAP favorisent le dialogue social entre ville et campagne, facilitent la coexistence entre les loisirs de plein air et les activités productives, et l'usage multiple des espaces agricoles.



L'AMAP et le développement durable

- Apprécier les bénéfices environnementaux d'une nourriture
 - qui n'a pas parcouru des centaines de kilomètres,
 - avec moins d'emballages,
 - issue d'une agriculture bénéfique pour la biodiversité,
 - protégeant les sols et l'eau,
 - moins polluante et moins énergivore.
- Rendre possible et favoriser le retour des particularités alimentaires locales et régionales.
- Améliorer l'économie locale
 - par une augmentation des emplois,
 - en favorisant les processus locaux,
 - en relocalisant la consommation,
 - en augmentant la circulation de l'argent dans la communauté.
- Bénéficier de l'amélioration des liens sociaux, de la responsabilité sociale, du sens de la communauté et de la confiance.

Les avantages des AMAP peuvent aussi se regrouper selon les 3 axes du développement durable :

- Écologiquement sain
- Socialement équitable
- Économiquement viable

Source : Site national des AMAP www.reseau-national.org

